



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2026/59

Date de convocation :
11 septembre 2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 13
Absents représentés : 2

L'an deux mil dix-vingt-six, le jeudi 17 septembre à dix-neuf heures trente minutes, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis en séance publique dans la salle du conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. LE BRETON Bernard, Mme GICQUEL Claudine, M. ALLAIN Philippe, Mme GUÉGAN Manon, M. GUILLARD André, Mme LE GARREC Julie, M. PENVEN Henri, Mme MOUELO Valérie, M. KIELWASSER Alexandre, Mme GICQUEL Sandrine, M. LE BIHAN Jean-Marc, Mme LE MOIGNIC Laure, M. MAMODE Karhim.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Mme DANET Éloïse donne pouvoir à M. PENVEN Henri.

M. LE BLAY Brice donne pouvoir à Mme GICQUEL Sandrine.

M. KIELWASSER Alexandre a été désigné secrétaire de séance.

OBJET :

**Redevance
d'occupation du
domaine public
communal de Orange
France.**

VU le décret N° 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public et l'actualisation de la redevance 2026 basée sur l'évolution de la moyenne des 4 dernières valeurs de l'index général relatif aux travaux publics (TP01),

Monsieur le Maire transmet aux conseillers municipaux les nouveaux tarifs proposés par Orange France pour l'indemnité d'occupation du domaine public pour l'année 2026 :

		2024	2025	2026
Artères aériennes	65.49€ du kilomètre par 35,893 km =	2 310,07€	2 328.38€	2 350.63€
Artères sous-sol	49.11€ du kilomètre par 7,60 km =	366,85€	369.74€	373.24€
Emprise au sol :	32.74€ du mètre carré par 2.50m² =	80,45€	81.1€	81.85€
Soit un total de		2 757,37€	2 779.22€	2 805.72€

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE la redevance d'occupation du domaine public pour l'année 2026 d'Orange France due à la commune.

DIT que la recette correspondante sera imputée à l'article 70323 du budget en cours.

**Le Maire
Bernard LE BRETON**